



PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE MEAULNE-VITRAY
Le 04 décembre 2025

L'an deux mil vingt cinq, le quatre décembre, les membres du Conseil municipal de MEAULNE-VITRAY, se sont réunis à 19h30 dans la salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 13 octobre 2025 conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Arthur CASAUX, Paula CHAUSSENOT, Pierre-Marie DELANOY, David GUILLAUME, Jérôme JOMIER, Karine KREMER, Carine LAPLAINE, Jérôme MERLIN, Elisabeth PLESSE, Alexandre SOUDRY, Brigitte TOURRET, Françoise TULARS.

Pouvoir : Anthony MERCIER à Arthur CASAUX.

Absent excusé : Jacques BARDIOT.

Mme TULARS a été élue secrétaire.

Quorum : 8

Début de séance 19h31.

- **Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 18 novembre 2025 :**
Le Procès-Verbal du 18 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

Arrivée de David GUILLAUME, Elisabeth PLESSE et Jérôme MERLIN.

- **Nouvelle convention redevance spéciale avec le SICTOM :**
Monsieur le Maire fait lecture de la nouvelle convention concernant la collecte et le traitement des déchets « non ménagers » et des déchets industriels banals, assimilables à des ordures ménagères collectés par le SICTOM Région Montluçonnaise sans sujétions techniques particulières.
Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à signer ladite convention.

- **Adhésion à la convention de participation « santé » proposée par le Centre de Gestion de l'Allier :**
Suite à l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 et le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022, les employeurs publics doivent participer au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents. Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de participer à hauteur de 15€ mensuels par agent pour le risque « santé » via une convention de participation avec le Centre de Gestion de l'Allier.

- **Adhésion à la convention de participation « prévoyance » proposée par le Centre de Gestion de l’Allier :**

Suite à l’ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 et le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022, les employeurs publics doivent participer au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents. Le Conseil municipal décide, à l’unanimité, de participer à hauteur de 7€ mensuels par agent pour le risque « prévoyance » via une convention de participation avec le Centre de Gestion de l’Allier.

- **Cession par l’État des parcelles 318C311, AE242, AE247, AE248, AE296 et AE297 :**

Monsieur le Maire rappelle la proposition de l’Etat quant à la vente de biens immobiliers constituant auparavant un bien vacant sans maître attribué à l’Etat. Cet ensemble immobilier est composé des parcelles cadastrées 318C311, AE242, AE247, AE248, AE296 et AE297, soit une superficie totale de 3 851m². L’Etat propose à la commune le montant de 1 250€ pour la totalité des parcelles. Le Conseil municipal, à l’unanimité, décide que la commune devienne propriétaire de ces terres, permettant à la commune d’augmenter son patrimoine foncier.

- **Recensement de la population 2026 : nombre d’agents recenseurs et rémunération :**

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la commune de Meaulne-Vitray doit organiser pour l’année 2026 les opérations de recensement de la population. Il convient donc de recruter des agents recenseurs pour assurer cette opération. Il est nécessaire de faire un découpage de la commune en district. L’INSEE conseille un agent recenseur par district de maximum 300 logements. Il y a environ 100 logements sur la commune déléguée de Vitray et environ 570 sur la commune déléguée de Meaulne. Le Conseil municipal, à l’unanimité, décide de recruter à compter du 05 janvier 2026 et jusqu’au 14 février 2026 deux agents recenseurs pour la commune déléguée de Meaulne avec une rémunération de 750€ net par agent, et un agent recenseur pour la commune déléguée de Vitray avec une rémunération de 600€ net.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe les élus avoir échangé avec le Maire de Broût-Vernet pour la visite du chantier des logements séniors réalisé par Evoléa. La visite est proposée à l’ensemble des élus, elle aura lieu le 20 décembre 2025.
- Concernant le passage de la Bourbon’net, les élus suggèrent de mettre plus d’affiches au sein de la mairie afin d’améliorer l’information concernant ce bus numérique mis à la disposition des administrés pour les aider dans leurs démarches informatiques.
- Monsieur le Maire rappelle la proposition d’achat d’une impasse communale abordée lors de la dernière réunion du Conseil. Les frais de notaire ainsi que les frais de l’enquête publique seront à la charge de l’acquéreur.
- Monsieur le Maire précise que le bornage au bourg de Vitray est fait. L’échange de terrain va permettre un aménagement ou un usage du fossé, ainsi qu’un accès à la cuisine de la salle polyvalente de Vitray.
- Monsieur le Maire fait lecture de la demande de subvention de la Maison Familiale Rurale, établissement privé qui accueille des élèves en alternance. La commune ne souhaite pas participer.
- Monsieur le Maire fait lecture du courrier de l’Institut des Risques Majeurs proposant une adhésion pour l’année 2026. Les élus ne souhaitent pas adhérer à cet organisme.

- Suite à divers échanges en questions diverses lors de réunions précédentes, Monsieur le Maire a demandé plusieurs devis pour des radars pédagogiques. Les élus décident de prévoir cette dépense pour l'année 2026.
- Suite à différentes propositions pour améliorer l'entrée du stade municipal, les élus ont décidés de mettre une signalétique indiquant « complexe sportif ». Le totem sera retiré par des raisons de sécurité. Le stade conservera le nom René ACOLAS.
- Monsieur le Maire fait lecture du courrier de l'Association des Maires et des Présidents d'intercommunalité de l'Allier concernant la réduction de l'enveloppe budgétaire pour la présence postale territoriale destiné aux Parlementaires de l'Allier. L'association demande à ce que l'enveloppe prévue par ce contrat de présence reste à 174 millions d'euros.
- Monsieur le Maire précise aux élus que les travaux d'extension de la MAM devraient débuter avant la fin de l'année.
- Monsieur le Maire informe que la commission régionale a répondu favorablement à la demande de subvention pour l'installation de la vidéoprotection.
- Les élus souhaiteraient prévoir au prochain budget l'acquisition d'un robot tondeuse pour le stade, plusieurs devis ont été reçus.
- Monsieur le Maire précise qu'une recharge vélo sera installée sur la borne de recharge pour les véhicules électriques au parking de la boulangerie suite à la demande d'élus précisant que la voie verte passera par le bourg de Meaulne.
- Suite à l'arrivée de la succession de Monsieur DEREWONKO chez le Notaire en octobre 2025, le Maire précise que la commune a fait appel à un commissaire-priseur afin d'inventorier les objets du logement, permettant l'évacuation et le stockage des biens ailleurs dans le but de remettre le logement en location. Le commissaire-priseur viendrait le 22 janvier.
- Monsieur JOMIER précise que différents travaux ont eu lieu sur la commune : l'élargissement des séquoias au parc à côté du city, le peuplier abattu au camping, l'installation de la toile de coco sur les berges du ruisseau de Fay, les embâcles au pont de l'Aumance retirés par le Département. Les travaux d'aménagement d'une zone piétonne sur la route de Vitray auront lieu la deuxième semaine de décembre.
- Les vœux du Maire et du Conseil municipal auront lieu le samedi 10 janvier à 17h à la salle Alain Fournier.
- Monsieur le Maire précise qu'il faut prévoir au budget 2026 les travaux de la salle polyvalente de Meaulne qui n'ont pas eu lieu en 2025 ainsi que les audits dépollution du garage CIGAMM.

Prochain Conseil municipal le mardi 20 janvier 2026 à 19h30 à la Mairie de Meaulne.

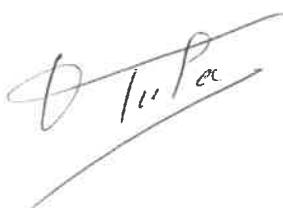
Levée de séance 21h01.

Le Maire,



Pierre-Marie DELANOY

La secrétaire,



Françoise TULARS



LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE MEAULNE-VITRAY - Le 20 janvier 2026

Présents : Arthur CASAUX, Paula CHAUSSENOT, Pierre-Marie DELANOY, David GUILLAUME, Jérôme JOMIER, Anthony MERCIER, Jérôme MERLIN, Elisabeth PLESSE, Alexandre SOUDRY, Brigitte TOURRET, Françoise TULARS.

Pouvoirs : Carine LAPLAINE à Jérôme JOMIER, Karine KREMER à Brigitte TOURRET.

Absents excusés : Jacques BARDIOT.

DÉLIBÉRATIONS	DÉCISIONS
Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 04 décembre 2025	Approuvé à l'unanimité
Travaux vidéoprotection SDE03 : étalement des devis.	Approuvé à l'unanimité
Modification éclairage stade René ACOLAS : demande de subvention FFF.	Approuvé à l'unanimité

